



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

Objet de la délibération

MULTI ACCUEIL : CHOIX DU MODE DE GESTION - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION (CONCESSION - EX DSP)

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2018.11.033

MULTI ACCUEIL : CHOIX DU MODE DE GESTION - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION (CONCESSION - EX DSP)

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Lorsqu'une collectivité territoriale est compétente pour la gestion d'un service public, il lui appartient, sauf si le législateur impose un mode de gestion spécifique, de déterminer si elle entend le gérer elle-même ou d'en confier la gestion à un tiers dans un cadre conventionnel.

La ville d'Hennebont a confié par délégation de service public la gestion de sa structure multi-accueil à l'entreprise People and baby en 2015 (agrément de 50 places) :

- 1 site d'une capacité de 35 places (agrément pour l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans), entièrement rénové en 2018,
- 1 site d'une capacité de 15 places (agrément pour l'accueil des 2 – 4 ans), datant de 2011.

Le contrat de délégation arrive à échéance le 2 août 2019. Il convient aujourd'hui de lancer une nouvelle procédure pour la gestion de l'équipement qui prendra la forme d'un contrat de concession pour une durée de 5 ans.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 1411-1 à L. 1411-19,

Vu l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la délibération n° 2014-2S-DAG-09 du 29 avril 2014 créant la commission de délégation de services publics,

Vu le rapport sur le principe de concession présentant le choix du mode de gestion et les principales caractéristiques de la délégation,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Vie en date du 18 octobre 2018,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 13 novembre 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **AUTORISE** le lancement d'une procédure de concession pour la gestion de la structure multi-accueil d'Hennebont.

➔ **APPROUVE** le rapport sur le principe de concession présentant le choix du mode de gestion et les principales caractéristiques de la délégation.

Envoyé en préfecture le 05/12/2018

Reçu en préfecture le 05/12/2018

Affiché le 10 12 2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20181122-D201811033-DE

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 3 voix Contre, 4 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU